Jean Sevillia, Quand les catholiques étaient hors-la-loi, Perrin, 2005, 232 p., 19,05 €

Article rédigé par , le 11 septembre 2008

Les catholiques hors la loi ? De 1901 à 1904, une série de mesures d'exception restreint le droit des congrégations religieuses et finit par leur retirer la liberté d'enseigner. Leurs communautés dissoutes et leurs biens séquestrés, plus de 30000 moines ou sueurs sont contraints à l'exil.

Au cours de la même période, le gouvernement ferme 14000 écoles catholiques, multiplie les agressions à l'encontre du clergé, et prive d'avancement les officiers qui vont à la messe.

Pourquoi rappeler ces faits?

Cent ans après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il se répète que la laïcité garantit la neutralité publique en matière religieuse. Cette vision est purement rétrospective : de 1879 à 1914, l'anticléricalisme a servi de ciment politique aux partis exerçant le pouvoir, et les catholiques ont été écartés des instances dirigeantes du pays.

En 1905, c'est dans un climat où beaucoup ne cachaient pas leur volonté de déchristianiser la France que la loi de Séparation a été imposée sans concertation avec l'Eglise. Aujourd'hui, ce conflit appartient au passé. Mais alors que l'irruption de l'islam a relancé le débat sur la laïcité, de nouvelles questions se posent. Croit-on faciliter l'intégration des musulmans en niant le fait religieux ? Pour assurer la cohésion de notre société, ne vaudrait-il pas mieux nous interroger sur ce que nous avons fait de nos valeurs chrétiennes ?

Jean Sévillia est l'auteur de biographies et d'essais historiques, tous publiés chez Perrin, qui ont trouvé des dizaines de milliers de lecteurs : Le Chouan du Tyrol, Zita impératrice courage, Le Terrorisme intellectuel, Historiquement correct.

http://www.amazon.fr/exec/obidos/ASIN/2262021961/qid=1110568905/libertepoliti-21 0 0 0,00 Non 0,00 €